

LE RISQUE DE CHUTES DE HAUTEUR

Au sommaire

Les accidents liés aux chutes en hauteur en quelques chiffres
Démarche de prévention
Préconisations

Suivez le guide ↓

Shanou et Dominique



LES ACCIDENTS LIÉS AUX CHUTES DE HAUTEUR EN QUELQUES CHIFFRES

Les chutes de hauteur sont la **deuxième cause de mortalité au travail**, après les accidents de trajet, et la **troisième cause d'invalidité permanente** et d'arrêts de travail en France.

Les chutes de hauteur en 2016 ont entraîné :

- **30 décès**
- **75 147 accidents** du travail avec arrêt de travail

Source: inrs

12%

C'est le pourcentage **d'accidents de travail du à une chute de hauteur**.

DÉMARCHE DE PRÉVENTION

→ Organisation du chantier

Des garde-corps périphériques doivent être présents.

Disposer des filets sous la surface à recouvrir.

Mettre en place des dispositifs de circulation.

→ Respecter les consignes de sécurité:

Vous ne devez pas réaliser des travaux en hauteur si les conditions météorologiques ou liés à l'environnement peuvent compromettre votre sécurité et votre santé. Avant chaque opération de levage, vérifier votre environnement de travail.

→ **Equipements de protection collective** doivent être présents : garde-corps, plateforme individuelle roulante, échafaudage, filet de sécurité...

→ Équipements de protection individuelle

seront réservés aux situations où il n'est pas possible de recourir à des équipements assurant une protection collective.

- harnais
- stop chute
- système de liaison
- point d'ancrage

→ Formation

Vous devez être formé pour le montage, l'utilisation et la vérification des échafaudages.

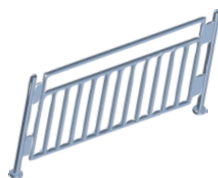
Vous devez être en possession d'un CACES® et d'une autorisation de conduite délivrée par l'entreprise utilisatrice pour conduire une nacelle.

Vous devez être formé à l'utilisation du harnais.

Le travail en hauteur, ne le prenez pas de haut !

Sources : INRS, OPPBTP

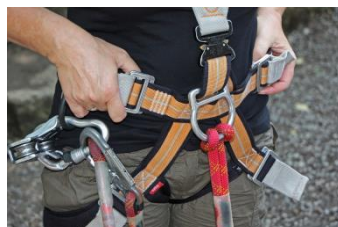
PRÉCONISATIONS



1. Utilisez en priorité les EPC



3. Soyez vigilant lors d'utilisation d'engin de déplacement et d'outils



2. Portez bien vos EPI



4. Ne pas réaliser de travaux en hauteur si les conditions météorologiques peuvent vous mettre en danger

